



**HAL**  
open science

## Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience

Lionel Piettre

► **To cite this version:**

Lionel Piettre. Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience. *Littératures classiques*, 2017, 94 (3), 10.3917/licla1.094.0105 . halshs-01858538

**HAL Id: halshs-01858538**

**<https://shs.hal.science/halshs-01858538v1>**

Submitted on 27 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience

Une convention tacite des Mémoires militaires du XVI<sup>e</sup> siècle veut que l'auteur s'excuse de son style. Son *ethos* témoigne de l'expérience des combats et de son appartenance à la noblesse d'épée encore réputée pour son mépris des lettres<sup>1</sup>. Ainsi dans ses *Commentaires*, Blaise de Monluc, qui se dépeint lui-même comme « trop franc et trop libre », revendique une *parrèsia* soldatesque qui s'oppose à l'éloquence trompeuse du monde de la Cour<sup>2</sup>. La seule garantie de véracité est l'*ethos* de l'auteur, qui revendique des écrits « mal polis, comme sortans de la main d'un soldat et encor d'un Gascon », plus soucieux « de bien faire que de bien dire »<sup>3</sup>. Sa vérité semble « un élément constitutif de son être même »<sup>4</sup>. L'influence de la rhétorique sur Monluc est pourtant indéniable, notamment dans le recours aux discours, harangues et remontrances, qui devient systématique dans les corrections qu'il a portées à son œuvre pendant les cinq dernières années de sa vie<sup>5</sup>.

Je m'intéresserai ici au plus original de ces morceaux d'éloquence : une harangue de son frère Jean de Monluc, prononcée (en italien) en 1543, que le mémorialiste a insérée dans un passage ajouté au texte primitif des *Commentaires*<sup>6</sup>. Après avoir situé ce passage dans son contexte, je procéderai à une analyse rhétorique de la harangue. Ce discours d'un ambassadeur du roi semble loin de la *parrèsia* et du style soldatesque<sup>7</sup> ; mais nous verrons enfin que *harangue* et *commentaire* se complètent. Blaise de Monluc nous donne à lire la fiction d'un *alter ego* historien, Jean le savant, qui éclaire en retour la spécificité de sa propre écriture – une écriture d'ignorant, mais ancrée dans l'expérience. Il s'agit de comprendre la façon dont l'*ethos* du mémorialiste se construit en distinguant ce qui relève de sa compétence, pour définir les conditions d'une parole de vérité.

### Retour sur l'alliance franco-turque

Le passage où se situe la harangue est dicté entre 1572 et 1577, année de la mort de Blaise de Monluc. Celui-ci aborde des faits qu'il n'a pas traités lors de la première rédaction de son livre, dictée en 1570–1571. Ces faits concernent l'alliance que François I<sup>er</sup> a conclue en 1536 avec Soliman le Magnifique et qui se traduit, lors de la neuvième guerre d'Italie (1542–1546), par l'arrivée de la flotte ottomane sur les côtes provençales à l'été 1543. Charles Quint dénonce cette alliance à toute la chrétienté. La polémique a bien sûr d'autres enjeux : l'empereur, autoproclamé champion de la croisade<sup>8</sup>, veut empêcher François I<sup>er</sup> de former une coalition de tous les ennemis de l'Empire, catholiques, réformés et musulmans<sup>9</sup>. En France, des hommes de lettres, polémistes officiels ou officieux, prennent la plume pour défendre la politique royale<sup>10</sup>. La harangue de Jean de Monluc s'inscrit dans cet effort : en ambassade à Venise depuis fin novembre 1542, il a la charge d'apaiser le Sénat, hostile à l'alliance ottomane, pour l'inciter à renouer l'alliance avec le roi<sup>11</sup>. Jean arrivait à Venise dans des conditions défavorables : le précédent ambassadeur, Guillaume Pellicier, venait d'être rappelé pour espionnage<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> Ce qui lui vaut la raillerie de Castiglione (*Le livre du courtisan*, éd. A. Pons, Paris, Flammarion, 1991, I, 43, p. 83), et ce que déplorent les lettrés de la Cour de France ; voir F. Verrier, « La plume ou l'épée », dans *Les armes de Minerve : l'humanisme militaire dans l'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle*, Presses Paris Sorbonne, 1997, p. 86 sq.

<sup>2</sup> *Commentaires*, éd. P. Courteault, Paris, Gallimard, 1964, (ci-après *Commentaires*), p. 76 : « Pendant ceste trefve, j'essayé, mais en vain, d'estre courtois ; je fuz toute ma vie mal propre pour ce mestier. Je suis trop franc et trop libre ; aussi y trouvée-je fort peu d'acquit ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>4</sup> M. Hersant, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », dans C. Liaroutzos et A. Paupert (éd.), *La discordie des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins du Moyen Âge à l'Âge classique. Textuel*, n° 49, 2006, p. 242.

<sup>5</sup> Voir P. Courteault, *Blaise de Monluc historien. Étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, Picard, 1907, p. 54–56.

<sup>6</sup> *Commentaires*, p. 81–92, p. 82–91 pour la harangue proprement dite.

<sup>7</sup> La rhétorique faisait alors partie du bagage indispensable d'un ambassadeur, figure renaissance de l'orateur antique : voir D. Ménager, *L'ange et l'ambassadeur : diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 18 sq.

<sup>8</sup> Charles-Quint venait de vaincre Barberousse lors de l'expédition de Tunis en 1535. Voir Géraud Poumarède, « Le voyage de Tunis et d'Italie de Charles Quint ou l'exploitation politique du mythe de la croisade (1535-1536) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 67 / 2, 2005, p. 247–285.

<sup>9</sup> Voir Édith Garnier, *L'alliance impie : François I<sup>er</sup> et Soliman le Magnifique contre Charles Quint, 1529-1547*, Paris, Le Félin, 2008.

<sup>10</sup> Voir S. Astier, *Une guerre des plumes (1542–1544) : la littérature occasionnelle du conflit entre François I<sup>er</sup> et Charles Quint*, thèse de doctorat, 2013.

<sup>11</sup> Voir É. Picot, « Jean de Monluc », dans *Les Français italianisants au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1906, p. 251–269.

<sup>12</sup> Voir J. Zeller, *La Diplomatie française vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle [...]*, Paris, Hachette, 1880, p. 353 sq.

Blaise de Monluc aborde ce problème de raison d'État à une époque plus tardive, où le temps n'est plus au conflit des Valois et des Habsbourg, mais aux guerres civiles. Le passage qui nous intéresse a été ajouté à la suite du récit d'un combat mené par l'auteur. On passe donc du récit des *faits* de l'auteur, typique de l'écriture mémorialiste, au récit d'événements où il n'était pas, plus proche de l'écriture de l'histoire : « Bien tost après, arriva le baron de la Garde à Nice avec l'armée turquesque, conduite par Barberousse [...] »<sup>13</sup>. Puis Monluc donne un simple avis, aussi bref que tranché :

Tous les princes chrestiens qui soustenoient le party de l'Empereur faisoient grand cas de ce que le Roy, nostre maistre, avoit employé le Turc à son secours. Mais contre son ennemy on peut de tout bois faire flèches. Quant à moy, si je pouvois appeller tous les esprits des enfers pour rompre la teste à mon ennemy qui me veut rompre la mienne, je le ferois de bon cœur. Dieu me le pardoint.<sup>14</sup>

Ce langage est, pour reprendre les mots d'A. Thierry, d'une « verveur toute militaire »<sup>15</sup>. La *parrésia* du soldat paraît tenir de l'indécence du cynique ; mais elle est modérée par une affirmation de fidélité au roi (« le Roy, nostre maistre ») et par une concession au divin en une formule figée qui prête à sourire (« Dieu me le pardoint »), tant l'expression qui précède est frappante. Réduite au « Quant à [s]oy » de l'auteur, cette opinion est celle d'un homme de guerre pour qui la question de l'utile et de l'honnête est vite tranchée par l'urgence des combats.

Monluc ne parle que de *son* ennemi : il parle en son nom, pas en celui de l'État. La transgression, si transgression il y a, est limitée. D'autant que c'est à ce moment qu'il délègue la parole à son frère :

Monsieur de Valence, mon frère<sup>16</sup>, fut envoyé à Venise pour excuser et couvrir nostre fait ; car ces messers crioient plus que tous, et le Roy ne vouloit perdre leur alliance : lequel fit une harangue en italien, que j'ay voulu mettre icy en françois, attendant qu'il nous face veoir son histoire, car je ne crois pas qu'un homme si sçavant, comme on dit qu'il est, veuille mourir sans escrire quelque chose, puisque moy, qui ne sçay rien, m'en suis voulu mesler. Voicy ce qu'il dict [...].<sup>17</sup>

Suit le texte français de la harangue ; il est remarquable que l'auteur des *Commentaires* la présente comme l'avant-goût d'une *histoire*, alors que lui-même a toujours refusé de se dire historien<sup>18</sup>. L'opposition entre *histoire* et *commentaire* est redoublée par celle entre l'ignorant Blaise et Jean le savant.

C'est un cas unique dans les *Commentaires*<sup>19</sup>. En une dizaine de pages, Monluc (Blaise) cède la place à Monluc (Jean). Selon A. de Ruble, la traduction serait de Jean lui-même, qui aurait pris une part importante à la réécriture des *Commentaires*<sup>20</sup>. Plus qu'une simple citation, c'est en tout cas une mise en valeur de son talent oratoire dans l'œuvre de son frère. Cette harangue est un texte particulièrement abouti ; le choix de l'italien, au détriment du latin de l'éloquence diplomatique, atteste son effort pour se concilier les Vénitiens<sup>21</sup>. De l'original italien, il reste de nombreuses copies, témoignage du succès du texte<sup>22</sup> ; mais rien ne prouve qu'elles correspondent à la forme exacte du discours prononcé, dont on ne connaît pas la date précise. Le texte italien date au plus tôt de l'été 1543<sup>23</sup> ; le texte français des *Commentaires*, quant à lui, a été non seulement traduit mais remanié<sup>24</sup>. S'agit-il d'un simple hommage ? La modestie affichée par Blaise de Monluc pourrait témoigner du regret qu'il dit avoir ressenti, au soir de sa vie, pour n'avoir pas été « nourry » aux lettres,

<sup>13</sup> *Commentaires*, p. 81.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 81-82.

<sup>15</sup> A. Thierry, « Monluc et d'Aubigné », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 33 / 3, janvier 1971, p. 505-524.

<sup>16</sup> Jean de Monluc devint plus tard évêque de Valence ; il n'était alors que prêtre apostolique.

<sup>17</sup> *Commentaires*, p. 82.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 469 : « je ne suis point historien, ny n'escris ce livre par manière d'histoire ».

<sup>19</sup> Comme l'a déjà souligné J.-L. Fournel, « La conception des commentaires dans l'écriture de l'Histoire de Guichardin et Monluc », dans J. Cubelier de Beynac et M. Simonin (éd.), *Du Pô à la Garonne : recherches sur les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance*, Agen, Centre Matteo Bandello, 1990, p. 291-318.

<sup>20</sup> *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, vol. 1, éd. A. de Ruble, Paris, Renouard, 1864, p. 144 sq. Cf. É. Picot, *op. cit.*, p. 255-256.

<sup>21</sup> Voir É. Picot, *op. cit.*

<sup>22</sup> Voir H. Reynaud, *Essai d'histoire littéraire. Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die*, Thorin et fils, 1893.

<sup>23</sup> « Harangue prononcée devant le Sénat de Venise par Jean de Monluc », dans *Papiers d'État du cardinal de Granvelle : d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon*, t. III, éd. Ch. Weiss, 1841, p. 1-12. Voir *Commentaires*, p. 82 et notes de P. Courteault. Le texte évoque le séjour de la flotte de Barberousse dans les ports français, à l'été 1543.

<sup>24</sup> À des retouches de style s'ajoutent des corrections qui suppriment les effets malheureux du discours rapporté, qui donne trop de relief à la parole de l'adversaire.

insistant explicitement sur l'utilité de l'éloquence dans l'art de commander<sup>25</sup> ; mais elle laisse aussi voir la distance qui sépare l'écriture des *Commentaires* de l'écriture d'un frère qui aurait pu écrire l'histoire.

### La harangue de Jean : un discours d'excuse

Le but de la harangue, écrit Blaise de Monluc, est d'« excuser et couvrir nostre fait ». Autrement dit, il s'agit d'un discours d'excuse ou *excusatio*<sup>26</sup>, qui consiste à justifier François I<sup>er</sup> en rejetant la faute sur Charles Quint.

La construction de la harangue reflète ce mouvement de transfert de la responsabilité. L'exorde est particulièrement court :

L'Empereur estant la cause de toutes les ruynes, misères et calamitez advenuez à la chrestienté, Illustrissimes Seigneurs, c'est chose que chacun doit trouver bien estrange que ses ministres soyent si impudens et effrontez d'en donner la coulpe au Roy Très-chrestien, mon seigneur, le blasant de ce qu'il tient un ambassadeur à Constantinople.<sup>27</sup>

L'exorde se passe de *narratio* car il s'agit d'affaires connues : l'assassinat par des agents impériaux des ambassadeurs du roi – Cesare Fregoso, qui se rendait à Venise, et Antoine de Rincon, qui se rendait à Istanbul<sup>28</sup>. *Cause* a le sens historique d'origine : l'empereur a ouvert les hostilités. Le rappel de ce *casus belli* permet à Jean de montrer que les ministres de l'empereur, en « blasant » le roi, cherchent eux-mêmes à « s'eximer [s'exempter] de tout blâme », à *s'excuser*<sup>29</sup>. Si l'on se réfère à ce qu'Aristote dit de l'exorde, Jean se consacre ici à « aigrir l'esprit du juge contre la partie adverse »<sup>30</sup>, délaissant la *captatio benevolentiae* : l'exorde est d'autant plus court qu'il n'a pas à demander pardon pour une faute, mais veut en « donner la coulpe » à l'adversaire. C'est ce que Cicéron appelle une *relatio criminis* : « On transfère la responsabilité quand on affirme que l'on a eu le droit d'agir comme on l'a fait, parce qu'on a été injustement provoqué »<sup>31</sup>. L'absence de *captatio* s'explique aussi par l'hostilité de l'auditoire : « ces messers crioient plus que tous », écrit Blaise de Monluc. D'où une gestion particulière de la *benevolentia*, qui trouvera sa place plus loin.

Les arguments qui suivent<sup>32</sup> sont des *rationes*, ou arguments logiques :

1. Argument théologique : le roi reste chrétien quand il recourt aux Turcs. Jean rappelle les traités passés entre l'empereur et le sultan et, par des *exempla* bibliques ou historiques, dresse la liste des rois juifs et chrétiens qui se sont alliés à un peuple infidèle.

2. Argument de l'utile : l'alliance franco-turque est « utile » à toute la chrétienté : le roi sert l'intérêt général (contre les prétentions impériales), au contraire de l'empereur. L'excuse touche à la *comparatio* : l'action reprochée est justifiée par une autre action « utile et avantageuse », *rectum aut utile*<sup>33</sup>.

3. Argument de la guerre juste par sa nécessité : le roi ne fait que se défendre.

4. Argument de la guerre juste par ses motivations : les agressions impériales ne sont pas fondées sur un sentiment religieux ; l'empereur s'est lui-même allié avec le « schismatique » Henri VIII d'Angleterre. Jean de Monluc évoque par des *exempla* le rôle des rois de France dans la défense de la chrétienté.

5. Argument de la modération : alors que l'empereur voudrait « subjuguer toute la chrestienté », François I<sup>er</sup> lui a pardonné ses offenses (allusion, notamment, à la captivité de Madrid).

C'est ici que l'on passe des *rationes* aux arguments qui relèvent du *pathos*. Ils visent un double effet : bien disposer l'auditoire à l'égard de l'orateur et du roi, et exciter sa haine contre l'empereur. Ces arguments reposent sur la mémoire des Vénitiens : leur connaissance de l'histoire et leurs souvenirs des événements récents, dont le sac de Rome par les troupes impériales en 1527. C'est donc sur la reconnaissance de l'ennemi

<sup>25</sup> *Commentaires*, p. 654 : « Et croy que c'est une très-belle partie à un capitaine que de bien dire. [...] Je vous conseille, seigneurs, qui avez le moyen et qui voulez avancer voz enfans par les armes, de leur donner plustost les lettres ».

<sup>26</sup> Au sens juridique que rappelle Furetière : « Raison par laquelle on tasche de justifier ou de pallier quelque crime ou quelque faute commise » ; cf. R. Estienne : « Excuser, *Excusare*, *Excimere ex culpa* ».

<sup>27</sup> *Commentaires*, p. 82.

<sup>28</sup> Voir G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Baltimore, Penguin Books, 1964, p. 233 sq.

<sup>29</sup> *Commentaires*, p. 82.

<sup>30</sup> Aristote, *Rhétorique*, III, 10, trad. F. Cassandre [1654], La Haye, Isaac Vaillant, 1717 : « Les choses qui regardent l'Auditeur, c'est-à-dire le Juge, consistent d'une part, À gagner sa bienveillance ; et de l'autre, À aigrir son esprit contre la Partie adverse [...] ».

<sup>31</sup> *De Inventione*, I, 15 : *iure factum dicitur, quod aliquis ante injuria laceraverit* (trad. G. Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 71).

<sup>32</sup> *Commentaires*, p. 82-87.

<sup>33</sup> Cicéron, *op. cit.*, p. 71.

commun, préalable au rétablissement de l'alliance, que repose l'argumentation pathétique de Jean, qui joue sur le plan de la *benevolentia* ou *amor* et sur celui de l'*odium*, comme l'enseigne Aristote :

Il semble que nous nous lions d'affection avec ceux qui ont les mêmes ennemis que nous avons, et qui ont de la haine pour ceux pour qui nous en avons ; comme avec ceux qui sont en aversion aux personnes que nous haïssons, parce qu'il semble qu'ayant de l'inclination ou de l'aversion pour les mêmes choses que nous en avons ; aussi voyant qu'ils les souhaitent pour eux, nous nous imaginons qu'en même temps ils nous les désirent.<sup>34</sup>

Voilà pourquoi Jean de Monluc a évité de placer la *benevolentia* dans l'exorde : celle-ci apparaît, à la fin du texte, comme un *pathos*, corollaire de l'*odium* suscité contre l'empereur. Il faut tout le discours pour gagner l'amitié ou *benevolentia* du Sénat vénitien.

Par une série de questions rhétoriques, l'orateur oppose l'agressivité de l'empereur à la « benignité » du roi de France. L'antithèse se résout dans l'appel à la justice divine : « Que si nous sommes, contre tout devoir, abandonnez du reste des chrétiens (ce que Dieu ne permette !), nous pourrions, nous, sujets du Roy, mon seigneur, très-justement demander vengeance à Dieu contre tous d'une si grande ingratitude<sup>35</sup> ! » Suit le rappel des « mérites » français depuis Charles Martel et des conflits entre la papauté et l'empire. Jean de Monluc utilise l'image saisissante des « os » des anciens papes qui, « persecutez partie par les ennemis de la foy, partie par les Empereurs, ont esté secouruz par les forces du royaume très-chrétien » ; leurs os, dit-il, « s'esleveront » si le pape ne se déclare contre l'empereur. On atteint le sommet du *pathos* avec l'évocation des « os » et « cendres » de Clément VII, la victime du sac de Rome qui « réduit en extrême calamité par l'Empereur [...] fust delivré de toutes ses oppressions par les forces du Roy<sup>36</sup> ». Le souvenir de l'aide apportée à l'allié persécuté est, en creux, une invitation à conclure un pacte d'assistance mutuelle. C'est encore la leçon d'Aristote : l'alliance est désirable quand l'allié se montre capable de nous défendre<sup>37</sup> ; habile transition vers la péroraison qui annonce l'ouverture des pourparlers.

On le voit, les arguments logiques puis pathétiques s'intègrent dans une progression d'ensemble qui doit déboucher sur l'*amor* renouvelé des deux États, fondé sur l'*odium* de l'ennemi commun. La péroraison commence ainsi par le récit de l'histoire de l'amitié franco-vénitienne. Une fois *excusée* l'alliance ottomane, le diplomate peut proposer du concret ; il se montre désintéressé (nouvelle *captatio*), invite le Sénat à considérer l'état piteux de la « misérable Italie », puis à recevoir le cardinal de Ferrare, envoyé du roi de France pour « examiner par le menu » ses propositions, et à « reconnaître » les torts de l'empereur et l'alliance du roi.

Le *pathos amor* laisse pourtant entrevoir les rapports de force entre les deux États. Le récit de l'alliance passée permet cette mise en garde :

J'espère, Illustrissimes Seigneurs, que vous considererez avec vostre accoustumée prudence que, s'il advenoit (ce qu'à Dieu ne plaise !) quelque sinistre accident au Roy, mon seigneur, la liberté de vostre serenissime Republicque seroit sans aucun remède exposée [...].<sup>38</sup>

L'*excusatio* tourne à l'*expostulatio*, c'est-à-dire à un reproche lourd de menaces, comme l'impliquait déjà le mot *vengeance*, et comme le souligne le verbe *menacer* à la fin de la péroraison :

Les occasions defaillent aussi pour lesquelles les amitiés se peuvent dissoudre entre les princes, ains au contraire leur unité, aliance et conformité sont telles que la ruine de l'une menace et promet assurément la dissolution et calamité de l'autre.<sup>39</sup>

<sup>34</sup> *La rhétorique royale d'Aristote*, l. II, trad. Baudouin de La Neufville, Paris, A. Boutonné, 1669 et *De Arte rhetorica*, l. II, Padoue, Typographia Seminarii [G. Manfrè], 1689. Éd. numérique F. Goyet et C. Noille [en ligne], textus 24 : *et eos, qui eisdem sunt inimici, et qui illos odio prosequuntur, quos ipsi oderunt ; et qui odio habentur ab illis, qui ipsis odio sunt, his enim omnibus eadem esse bona videntur, quo fit ut illis bene velint, quod amici proprium est.*

<sup>35</sup> *Commentaires*, p. 88.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>37</sup> *La rhétorique royale d'Aristote, op. cit.*, l. II, textus 24 : « Ensuite nous aimons les âmes [a.] généreuses et bienfaisantes, qui répandent sur nous leurs libéralités, [b.] qui entreprennent notre défense, et qui nous mettent à l'ombre de leur protection. C'est pourquoi nous avons de l'amour [c.] pour les libéraux et [d.] pour les généreux ». *Généreux* est à prendre au sens cornélien. Cassandre (éd. cit.) traduit : « qui font profession de valeur » (*fortes viros* dans *De Arte rhetorica, op. cit.*).

<sup>38</sup> *Commentaires, loc. cit.*

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 91.

Lionel Piettre, « Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience », actes du colloque « Courage de la vérité et écriture de l'histoire (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) » (Paris Sorbonne, octobre 2015), *Littératures classiques*, vol. 94 / 3, 2017, p. 105-115, <https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques-2017-3-page-105.htm>

*Occasion* est en symétrie avec *cause*, mot qui désignait la responsabilité de l'empereur dans l'exorde. L'occasion, c'est la cause fortuite ou immédiate ; la cause, c'est la responsabilité personnelle, juridique<sup>40</sup>. Le refroidissement des rapports de Venise avec le roi peut passer pour accidentel ; refuser son alliance serait, au contraire, la cause de malheurs à venir.

### Commentaires et expérience

Pourquoi Blaise de Monluc a-t-il laissé la parole à son frère ? L'hommage familial est courant dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle et tient au souci de l'honneur de la lignée<sup>41</sup>. Blaise de Monluc donne à voir un talent qu'il n'a pas, mais né de la même souche. Jean et Blaise de Monluc ont d'ailleurs une opinion assez proche : l'alliance d'un chrétien avec un infidèle, voire « tous les diables de l'enfer », est légitime si elle répond à nécessité de se défendre.

Mais cette lecture est insuffisante au regard de la suite du passage, où Monluc commente le texte de son frère :

Je ne sçay pas quelle opinion resta à la Seigneurie d'un si grand affaire, ny si l'eloquence de mon frère leur fit trouver bon ce qu'ils trouvoient si mauvais. Une chose sçay-je bien, que lors et depuis j'ay toujours ouy blâmer ce fait et crois que noz affaires ne s'en sont pas mieux portez ; mais ce n'est pas à moy de demesler de si grands fuzées. Ce grand secours du Turc arrivé, tout le monde pensoit que la terre ne fust assés capable [vaste] pour eux. Voilà [ce] que c'est des choses qu'on n'a pas essayées [expérimentées].<sup>42</sup>

Le propos tranche avec la harangue, par le style mais aussi par la négligence affichée par Monluc. L'essentiel est dans ce balancement de « Je ne sçay pas » à « Une chose sçay-je bien ». Dans un premier temps, il semble balayer d'un trait de plume la harangue de son frère : il est difficile de croire que le mémorialiste, dont la mémoire est proverbiale – et qu'il donne comme garantie de la véracité de son récit<sup>43</sup> – ait pu oublier que la harangue n'a pas empêché les Vénitiens de rester neutres. Dans un second temps, il avance une opinion sensiblement différente de l'opinion commune qui « blâme » le recours aux forces turques : au lieu de le condamner *a priori*, il en constate l'effet *a posteriori*. La vérité de son discours est garantie par l'expérience, comme le souligne le terme *essayer* au sens de « faire l'expérience ».

La suite du passage confirme cette idée. Après un court récit du siège de Nice, Monluc juge les troupes turques :

Les Turcs mesprisoient fort noz gens ; si croy-je qu'ils ne nous battoient à forces pareilles. Ils sont plus robustes, obeissans et patiens que nous : mais je ne croy pas qu'ils soyent plus vaillans. Ils ont un avantage : c'est qu'ils ne songent rien qu'à la guerre. Barberousse se faschoit fort et tenoit des propos aigres et picquans, mesmement lors qu'on fust contrainct luy emprunter des poudres et des bales. Tant y a qu'ils se rembarquèrent sans avoir fait de grands faits d'armes ; aussi l'hyver approchoit. Ils se portèrent [comportèrent] bien modestement à l'endroit de nos confederez. Les Provenceaux aussi se desbandèrent.<sup>44</sup>

Monluc n'a donc pas résisté à l'envie de « demesler de si grands fuzées » : cette prétéition lui a simplement évité d'assumer entièrement son propos<sup>45</sup> en distinguant ce qui relève du savoir et ce qui relève de l'opinion. Le savoir, il ne l'a pas (*Je ne sçay pas*), sinon pour se faire l'écho de l'opinion commune (*Une chose sçay-je bien*) ; en revanche, il a un avis (le verbe *croire* est répété trois fois), fondé sur son expérience militaire. Sa franchise n'est pas dépourvue de malice : en affirmant son ignorance, il « démêle » le problème dans le cadre strict de sa compétence.

Il faut donc relire la maxime initiale selon laquelle on peut faire flèche de tout bois contre son ennemi : toutes les armes sont bonnes *a priori*, mais avec l'expérience, on ne se sert plus que des meilleures.

<sup>40</sup> Sur cette distinction, voir J. G. A. Pocock, *The Machiavellian Moment : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton University Press, 2009, p. 301.

<sup>41</sup> Voir B. Tolaïni, « S'inscrire dans une lignée ? La question des généalogies dans les Mémoires du second XVI<sup>e</sup> siècle », *Les Grandes figures historiques dans les lettres et les arts*, n° 4, juil. 2015, p. 21–29.

<sup>42</sup> *Commentaires*, p. 91–92.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 143 : « Dieu m'a donné une grande memoire en ces choses [...] ce m'est grand contentement, à present qu'il ne me reste rien plus, de me resouvenir de mes fortunes pour les descrire au vray ».

<sup>44</sup> *Commentaires*, p. 92.

<sup>45</sup> Voir F. S. Henkemans, « La prétéition comme outil de stratégie rhétorique », *Argumentation et Analyse du Discours* [en ligne], n° 2, 2009.

L'expérience fonde la *parrésia* du commentateur ; c'est à ce titre qu'elle se distingue du discours de Jean de Monluc et de l'éloquence en général.

Pourtant, le texte de Blaise porte les marques d'un discours contraint, comme celui de Jean. Si la parole du premier est scandaleuse, ce scandale est maîtrisé : la brutalité du vocabulaire, la brièveté des phrases et l'aveu d'ignorance rappellent au lecteur la condition sociale de l'écrivain. L'*ethos* du noble d'épée permet de ménager le lecteur – et le pouvoir – en rappelant que l'avis donné n'est jamais que celui d'un cadet de Gascogne. Il y a donc chez Monluc une forme de ruse rhétorique. Sa *parrésia* est une énonciation de sa vérité, qui disqualifie les formes de l'éloquence incarnées par son frère. La dévalorisation des intermédiaires, notamment des courtisans<sup>46</sup>, rend possible la communication directe avec celui qui peut « desmesler de si grands fuzées », c'est-à-dire le roi qui est (avec les « capitaines » auquel l'auteur adresse la plupart de ses conseils pratiques) le destinataire essentiel des *Commentaires*<sup>47</sup>.

Or, démêler de si grands problèmes, avec le roi pour destinataire, c'est pénétrer dangereusement dans un domaine réservé : la raison d'État. C'est aussi, d'un point de vue générique, se rapprocher du travail de l'historien. On peut utilement comparer ici *Commentaires* avec les *Mémoires* de Guillaume et Martin du Bellay, histoire du règne de François I<sup>er</sup> parue à titre posthume en 1569, qui connurent un grand succès et que Monluc s'est fait lire précisément à l'époque où il remanie son propre livre. Les *Mémoires* lui ont permis de corriger des oublis et de faire le récit d'événements auxquels il n'avait pas assisté. Ainsi, les précisions que donne Monluc avant et après la harangue de son frère sont empruntées aux Du Bellay<sup>48</sup>.

P. Courteault, a remarqué que Martin du Bellay, soldat et mémorialiste, a lui aussi inséré dans ses *Mémoires* des harangues prononcées par son frère Guillaume, dont l'histoire à la Tite-Live, les *Ogdoades*, est restée inachevée à sa mort<sup>49</sup>. Au soir de sa vie, Monluc s'est fait lire les Du Bellay, Paul Jove et Guichardin ; ils lui ont appris que l'on peut écrire l'histoire à la lumière de l'éloquence<sup>50</sup>. Et, lorsqu'il reprend ses *Commentaires* pour améliorer leur style et enrichir leur matière, c'est d'abord en suivant les *Mémoires* des Du Bellay pour la partie de son récit qui couvre le règne de François I<sup>er</sup>. Sans doute s'est-il fait lire le *Prologue* des *Ogdoades* de Guillaume du Bellay, *ars historica* publiée dans toutes les éditions des *Mémoires*. Selon ce dernier, l'historien doit « inserer [et] debatre les causes et motifz des choses » : il doit expliquer et non seulement raconter<sup>51</sup>. Il faut pour cela « deduire [raconter] les deliberations sur ce prises en conseil, avecques les concions, et oraisons, tant militaires que politiques, demonstratives, que deliberatives »<sup>52</sup>. L'ambition explicative de Du Bellay se traduit par une méthode rhétorique : rendre compte des faits, c'est *mettre en discours* les choix et les hésitations des acteurs de l'histoire, ce qui justifie l'usage des harangues ou « concions » (*conciones*).

Ce programme ne fut que partiellement mis en œuvre : chez Guillaume du Bellay comme chez son continuateur Martin, la plupart des discours visent à légitimer ou expliquer la politique royale. On se souvient que Montaigne leur a reproché d'avoir écrit « un plaidoyer » plutôt qu'« une histoire »<sup>53</sup>. C'est à cette veine de l'histoire-plaidoyer qu'on peut rattacher l'insertion de la harangue de Jean de Monluc : dans un autre passage des *Commentaires*, peut-être composé à la même époque, l'auteur écrit à propos de son frère : « ses harangues sont belles, lesquelles il mettra, comme je pense, dans son histoire »<sup>54</sup>. Si Jean de Monluc avait écrit une histoire, c'est, sans doute, à celle de Guillaume du Bellay qu'elle aurait ressemblé.

## Le mince espace d'une parole libre

Si Monluc a toujours refusé de se dire historien, ce n'est pas seulement à cause de son manque d'éducation aux lettres. Les historiens qu'il connaissait donnent beaucoup d'importance aux discours qui permettent de rendre compte des choix opérés par les acteurs de l'histoire ; chez Monluc au contraire, seul le résultat compte. C'est pourquoi les *Commentaires* ne racontent que ses victoires, où ses qualités se sont vu confirmer par l'expérience des combats. Cette différence induit une distinction générique : au *commentaire*, l'écriture du

<sup>46</sup> Sur la dévalorisation de la parole des courtisans et des femmes, voir M. Hersant, art. cit.

<sup>47</sup> Voir *Ibid.*, p. 247–248.

<sup>48</sup> Sauf pour l'attitude de Barberousse (voir *supra*), que Monluc prend chez Paul Jove.

<sup>49</sup> Voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491–1543*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, p. 476 sq.

<sup>50</sup> Voir P. Courteault, *op. cit.*, p. 72.

<sup>51</sup> Je cite le Prologue dans sa première édition, dans *Épitomé de l'antiquité des Gaules et de France [...]*, Paris, V. Sertenas, 1556, f<sup>o</sup>. 1.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Essais*, II, 10, éd. P. Villey, Paris, PUF, 2004, p. 419–420.

<sup>54</sup> *Commentaires*, p. 837.

point de vue de l'expérience ; à *l'histoire*, l'explication des faits par les ressources de la rhétorique. L'insertion de la harangue de Jean est comme une prise de conscience tardive, par Blaise de Monluc, des limites de sa propre entreprise. L'explication des faits (*l'histoire*) est d'un autre ordre que le jugement des faits au nom de l'expérience (*le commentaire*).

Nous avons vu que dans les passages qui encadrent la harangue de son frère, Blaise de Monluc fait éclater sa franchise dans le cadre d'une parole relativement contrainte. Or, en un sens, il y a rhétorique dès qu'il y a contrainte, qu'il y a adaptation à un public. Monluc rappelle les bornes que sa parole n'est pas censée dépasser : il ne parle qu'en capitaine. Ce faisant, il donne son avis sur des problèmes censés le dépasser. C'est ainsi que, en délimitant un cadre pour mieux le transgresser, la parole de Monluc peut à bon droit être appelée *parrésia*. Il n'est pas historien, mais il se « mêle » d'histoire : cette petite différence suffit à créer l'espace pour une parole libre, malgré ou plutôt grâce à la contrainte qu'elle se donne, met en scène et outrepassé. Cette subtile distinction, chez cet auteur qui ne l'est pas toujours, lui permet encore de se distinguer.